



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

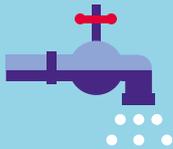
Auvergne-Rhône-Alpes



LA MOBILITÉ



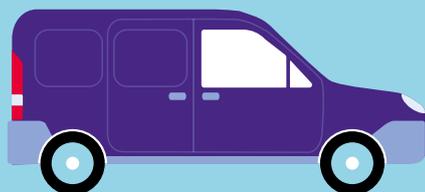
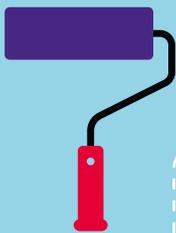
**des entreprises
artisanales**



DU BÂTIMENT



en Auvergne-Rhône-Alpes



**Étude
2020**

Soutenu
par



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

UNE ENQUÊTE POUR COMPRENDRE LES USAGES DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Connaître les besoins et les habitudes des entreprises en matière de mobilité, c'est être en situation d'anticiper et proposer des solutions adaptées, économes et performantes.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

Enquête réalisée du 12 mars au 25 mai 2020 auprès de 33 000 entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes et inscrites au Répertoire des Métiers (RM) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Echantillon de 1 979 répondants représentatifs, en termes d'activité et d'implantation géographique¹, des 51 333 entreprises du bâtiment.

Ces entreprises interviennent à 69 % en rénovation de logements ou de maisons et majoritairement, à 64 %, auprès d'une clientèle de particuliers.

ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU PANEL

Autres travaux de finition (43.39Z-Z)
Installation de chauffage individuel (43.22B-B)
Installation électrique (43.21A-B)
Installation et entretien de climatisation et chaufferie (43.22B-A)
Menuiserie bois (43.32A-A)
Métallerie, serrurerie (43.32B-B)
Plâtrerie / peinture (43.34Z-B, 43.34Z-C, 43.31Z-B)
Terrassements et travaux préparatoires (43.12B-A, 43.12A-Z)
Travaux de charpente (43.91A-Z, 43.91B-Z)
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (43.99C-Z)
Travaux de revêtement des sols et des murs (43.33Z-Z)
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux (43.22A-Z)

1. Zones de l'étude : grandes villes (Lyon-Villeurbanne, Grenoble, St-Etienne, Clermont), urbaine dense, périurbaine, rurale

Les récentes réglementations adoptées en réponse aux enjeux environnementaux, l'isolement des territoires ou les difficultés d'accès de certaines zones urbaines sont autant de facteurs qui impactent de plus en plus la mobilité des entreprises artisanales.

Face à ces contraintes, de nouvelles solutions de mobilité se développent et peuvent être mises en œuvre par les entreprises artisanales tout en répondant parfaitement à leurs besoins.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema) ont conduit une étude sur la mobilité des entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette étude est soutenue par l'ADEME dans le cadre du programme environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes.

Les principaux résultats dressent un état des lieux concret et précis de la mobilité des entreprises artisanales du bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes et par certaines caractéristiques sont transposables à d'autres régions.

Avec une meilleure connaissance de la mobilité de ces entreprises, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région agira auprès des artisans pour les informer, les conseiller et les accompagner vers les solutions d'éco-mobilité les plus opportunes. Ces résultats seront également utiles aux collectivités territoriales pour aider les entreprises dans cette transition.

SOMMAIRE

ÉTAT DES LIEUX : caractéristiques du parc des véhicules des entreprises

ENSEIGNEMENTS : analyse des usages

PERSPECTIVES : artisans du bâtiment, #enroute vers l'écomobilité

ZOOM : les points clés à retenir

En partenariat avec



LE PARC DES VÉHICULES DES ENTREPRISES LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le type et le nombre de véhicules

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de véhicules par entreprise est estimé à **1,8 soit 92 000 véhicules** pour un peu plus de 51 000 entreprises du bâtiment. Ce chiffre est cohérent avec l'effectif (chef d'entreprise et salarié) relativement faible de ce secteur artisanal : 2,6 personnes par entreprise².

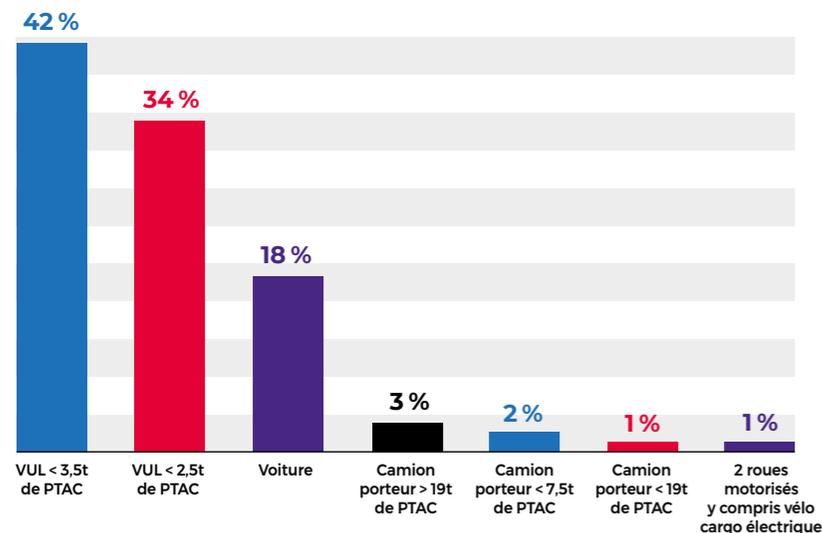
Dans leur grande majorité, 60 %, les entreprises n'ont qu'un seul véhicule ; 20 % en disposent de 2. Les parcs un peu plus importants, de 3 à 10 véhicules, ne concernent que 15 % des entreprises.

Ce parc est équipé d'une motorisation thermique à 99 %. Le carburant diesel représente 94 % du parc, quelle que soit la zone géographique (grandes villes, urbaine dense, périurbaine, rurale).

Le véhicule utilitaire léger (VUL) est le véhicule de l'entreprise artisanale. Le VUL représente **75 % du parc** contre 18 % pour la voiture et 6 % pour les camions porteurs.

Ce parc VUL se divise en **42 % de VUL < 3,5 t³** (type Transit, Master...) et **34 % de VUL < 2,5 t⁴** (type Kangoo, Berlingo...) (figure 1).

Fig. 1 - Répartition par catégorie de véhicules



Les véhicules utilitaires légers (VUL) des artisans du bâtiment représentent 11 % du parc total des VUL d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La location de véhicules reste ponctuelle pour le secteur artisanal (15 % des entreprises). Lorsque l'artisan a recours à la location, elle porte majoritairement sur des VUL (64 %) et répond à des besoins ponctuels de véhicules pour une hausse d'activité ou pour faire face à l'indisponibilité d'un véhicule (accident, panne...).

2. Chiffre issu de l'Observatoire des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

3. VUL dont le PTAC-Poids Total Autorisé en Charge est compris entre 2,5 et 3,5 tonnes.

4. VUL dont le PTAC-Poids Total Autorisé en Charge est compris entre 1,9 et 2,5 tonnes.

Le financement

Le financement des véhicules se fait à **43 % par un autofinancement**, à **32 % par un emprunt** et à **25 % par le crédit-bail et la location financière** (figure 2).

Pour les véhicules les plus nombreux (les VUL), l'autofinancement est même porté à 50 % sur les VUL < 2,5 t ; 50 % des acquisitions de VUL < 3,5 t sont financées par l'emprunt.

Le crédit-bail est un recours pour près d'1 acquisition sur 4 d'un VUL < 2,5 t (figure 3).

Fig. 2 - Mode d'acquisition du véhicule

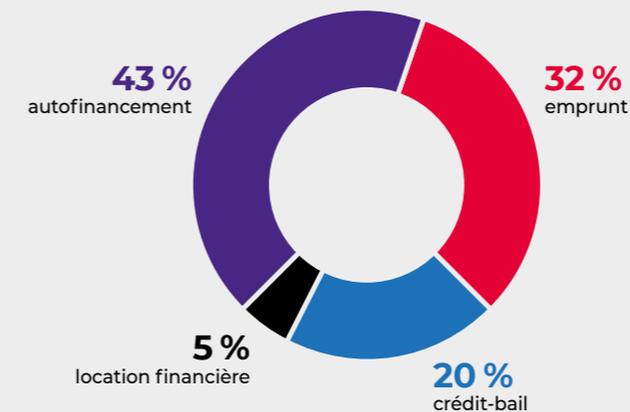
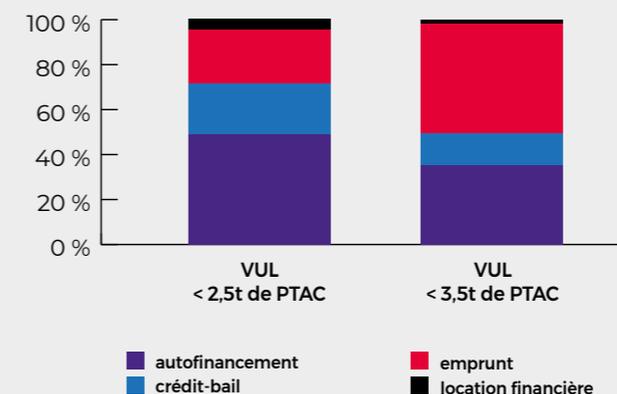


Fig. 3 - Mode d'acquisition VUL



PRINCIPAUX ENJEUX

Les modalités de financement doivent être prises en compte dans l'accompagnement des entreprises artisanales vers des motorisations dites propres⁵, qui sont plus coûteuses et pour lesquelles l'autofinancement et l'emprunt peuvent être un frein.

5. Véhicules à motorisation de type : électrique, GNV, hybride rechargeable ou simple, hydrogène.

L'âge des véhicules

Le parc des véhicules des entreprises artisanales est âgé de **8,4 ans en moyenne et 1/4 de ce parc est âgé de plus de 12 ans.** Quelques différences sont à noter par rapport à cette moyenne (figure 4) :

- Les VUL sont moins âgés que les autres catégories (voitures, camions porteurs) dont l'âge est supérieur à 9 ans.
- Près de 60 % du parc a moins de 8 ans et 37 % sont âgés de moins de 5 ans.
- Les véhicules diesel ont un âge moyen de 8,3 ans alors que celui du parc essence est supérieur à 10 ans. Le véhicule diesel accumule du kilométrage et il est donc remplacé plus régulièrement.

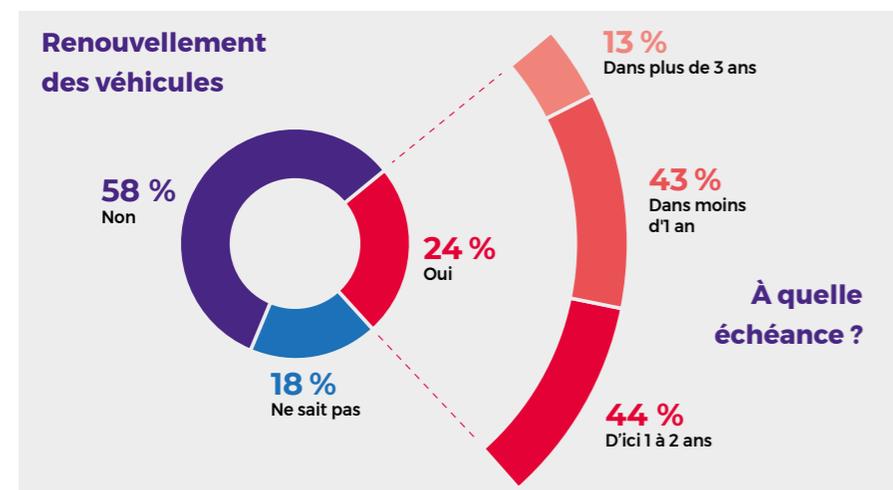
Fig. 4 - Âge moyen par type de véhicules

Type de véhicule	Moyenne d'âge (années)
VUL < 3,5 t de PTAC	7,8
VUL < 2,5 t de PTAC	8,2
Voiture	9,3
Camion porteur > 19 t de PTAC	9
Camion porteur < 7,5 t de PTAC	11
Camion porteur < 19 t de PTAC	10,6
2 roues motorisé	8

En termes de projection, l'étude montre que les entreprises ont l'intention de renouveler **25 % de leur parc** de véhicules, soit environ **23 000 véhicules** âgés en moyenne de 10,4 ans.

43 % des entreprises prévoient ce renouvellement dans un délai de moins d'1 an, 44 % d'ici à 2 ans.

Fig. 5



PRINCIPAUX ENJEUX

L'indicateur d'intention de renouvellement du parc doit permettre d'engager des actions ciblées auprès des artisans pour les aider et les accompagner dans l'achat d'un nouveau véhicule adapté à leur mobilité et à une réglementation évolutive.

Près d'une entreprise sur cinq (18 %) ne sait pas si elle va renouveler son parc. Or, le parc de ces entreprises étant âgé de 10 ans, son changement interviendra probablement à courte échéance : usure du véhicule, réparation coûteuse...



Le coût de la mobilité

Les entreprises méconnaissent le coût de la mobilité. Ainsi, l'étude démontre que les coûts de déplacements ne sont pas forcément intégrés dans le calcul du coût de revient d'un chantier.

36 % des entreprises ne prennent pas en compte directement le coût de déplacement, quelle que soit la zone géographique d'implantation de l'entreprise. 25 % appliquent un forfait. Seulement 13 % répercutent le coût réel de ce poste déplacement.

PRINCIPAUX ENJEUX

Pour l'artisan, la connaissance du coût réel de la mobilité constitue un facteur important de progrès car c'est une étape préalable pour ensuite optimiser et réduire les coûts, et in fine les consommations.

MOBILITÉ : ANALYSE DES USAGES

La distance parcourue

L'enquête révèle qu'une **entreprise artisanale parcourt en moyenne 32 000 km/an** (soit 22 000 km/véhicule). Ce kilométrage est d'environ 25 000 km/an pour les entreprises situées en grandes villes et zones rurales alors qu'il se situe entre 32 000 et 35 000 km/an pour celles situées en zones urbaines denses et périurbaines.

Environ la **moitié des véhicules parcourt entre 10 et 30 000 km/an**. Les véhicules roulant moins de 10 000 km/an sont dans les entreprises situées le plus souvent en « grandes villes » (26 %). Les véhicules réalisant plus de 100 000 km/an sont peu nombreux, entre 2 à 6 % selon les zones (*figure 6*).

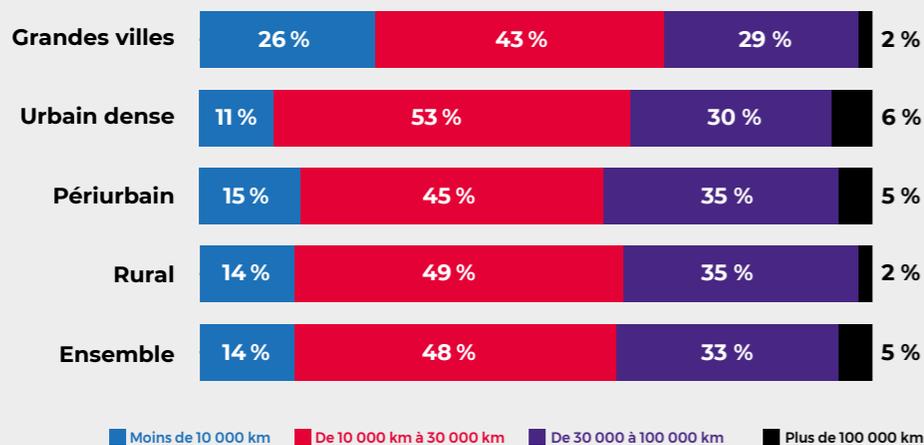
Au total, en Auvergne-Rhône-Alpes, la mobilité des entreprises du bâtiment représente environ **2 milliards de km/an**, soit 50 000 fois le tour de la Terre.



PRINCIPAUX ENJEUX

Le kilométrage moyen annuel permet d'identifier la pertinence économique et écologique de la motorisation à choisir. Ce principe est valable pour les moteurs diesel et essence. Il l'est tout autant pour la motorisation électrique. Avec des moyennes de 22 000 km par an, le véhicule électrique est tout à fait pertinent pour répondre à ces deux enjeux.

Fig. 6 - Kilomètres annuels



Le rayon d'intervention

Le rayon d'intervention se situe pour 65 % des entreprises entre 15 et 50 km. 1 entreprise sur 5 intervient à plus de 50 km.

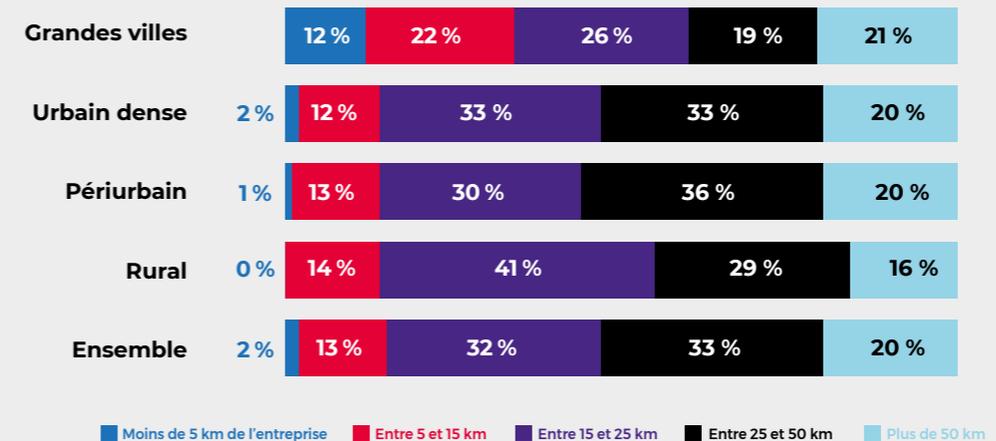
L'étude met en exergue une spécificité qui semble paradoxale : en zones rurales, alors que la densité de population est la plus faible et donc la clientèle est plus éloignée, seulement 16 % des entreprises ont un rayon d'intervention supérieur à 50 km.

Dans cette logique de densité de clientèle, les entreprises situées en grandes villes affichent le plus petit rayon d'intervention : < 5 km pour 12 % des entreprises, moins de 15 km pour 34 % des entreprises (*figure 7*).

PRINCIPAUX ENJEUX

Un rayon d'intervention limité à moins de 50 km et des déplacements quotidiens de 75 à 100 km, sont des paramètres importants pour aider les entreprises dans leur réflexion sur leur mobilité : qualification de leurs déplacements, de leurs sorties quotidiennes, incitation à acheter d'autres types de véhicules, électriques notamment.

Fig. 7 - Rayon d'intervention autour de l'entreprise



Dans ce rayon d'intervention, chaque véhicule réalise environ 3 à 4 déplacements par jour avec une moyenne de 25 km par déplacement soit des déplacements cumulés de **75 à 100 km par jour**.



Le temps de déplacement

Pour 50 % des entreprises, les temps de déplacement (salariés, chef d'entreprise) sont de **moins d'1 heure par jour**. Seulement 17 % des entreprises affichent des temps de 2 heures et plus par jour (figure 8).

Au vu des difficultés de circulation et de stationnement, c'est logiquement dans les grandes villes que ces temps sont les plus élevés.

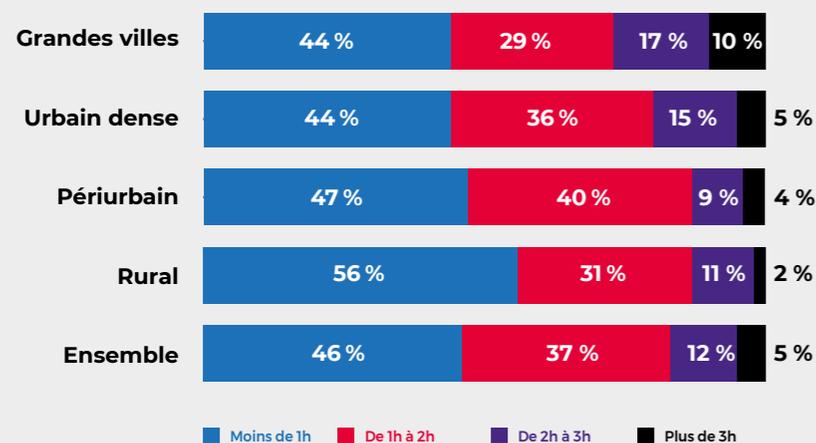
Pour 17 % des entreprises situées en grandes villes, la durée de déplacement est de 2 à 3 heures par jour et pour 10 %, la durée est de plus de 3 heures. Sur une semaine de 5 jours de travail à 35 heures, ces déplacements sont donc supérieurs à 15 heures soit près de 50 % de temps de travail non effectif sur un chantier.

20 % des entreprises situées en zone urbaine dense, confrontées également à des circulations difficiles, ont une durée de déplacements supérieure à 2 heures.

PRINCIPAUX ENJEUX

Dans les zones de forte densité de circulation, des actions sur l'organisation de l'entreprise peuvent être réfléchies avec les artisans : décalage des interventions sur des horaires moins denses, travaux en atelier aux heures de pointes, organisation des chantiers pour intervenir via d'autres modes de déplacement.

Fig. 8 - Durée des déplacements



ARTISANS DU BÂTIMENT, #ENROUTE VERS L'ÉCO-MOBILITÉ

L'étude a permis de sonder les artisans du bâtiment sur l'éco-mobilité. Les résultats montrent tout d'abord que les artisans sont déjà engagés vers des solutions d'éco-mobilité mais que d'autres actions peuvent être mises en place pour les accompagner.

Les véhicules propres

Le changement de véhicules est déjà une solution d'éco-mobilité en soi : les nouveaux véhicules ont des rejets moins importants et des consommations moindres. 30 % des entreprises renouvellent régulièrement leur parc et 28 % ont l'intention de le faire.

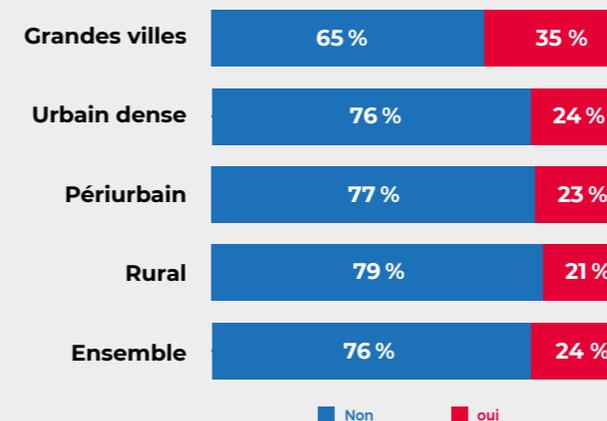
Mais c'est sans conteste sur l'achat d'un véhicule de motorisation propre (électrique, GNV, hybride ou hydrogène) que les artisans affichent une forte adhésion. Si 4 % des artisans déclarent avoir déjà acheté un tel véhicule (ils sont 7 % en grandes villes), **les intentions d'achat passent à 24 %**. Cette dynamique s'observe dans toutes les zones géographiques étudiées : 35 % en grandes villes et 21 % en zone rurale (figure 9).

Ces chiffres démontrent une maturité des artisans qui reconnaissent en ces véhicules des solutions adaptées à leurs besoins.

PRINCIPAUX ENJEUX

Pour inciter les artisans à se tourner vers ces types de véhicules et lever les freins au changement, des actions concrètes doivent être mises en place : essai de véhicules, auto-partage, aides financières.

Fig. 9 - Intentions d'achat de véhicules électriques, hybrides, GNV et hydrogène



Les autres solutions d'éco-mobilité

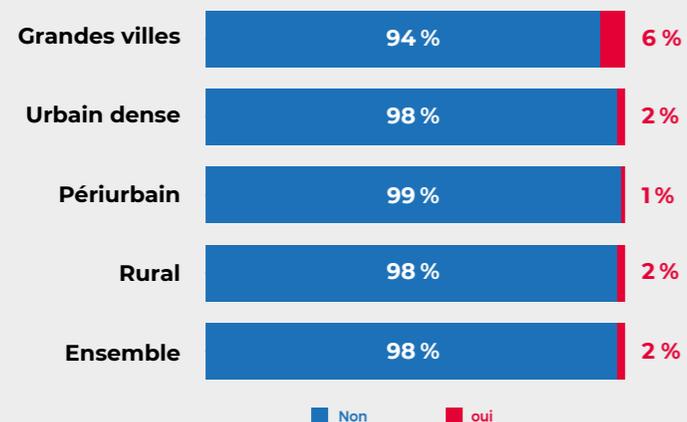
D'autres solutions d'éco-mobilité n'ont pas reçu l'adhésion des artisans.

Si 11 % des artisans déclarent avoir réalisé une formation à l'éco-conduite, ils ne sont que 8 % à avoir l'intention d'en suivre une. Or, c'est une solution pour réellement réduire les consommations de carburant ainsi que le coût de ce poste, en installant ces bonnes pratiques dans le temps.

De la même manière, seul 1 % des entreprises ont acheté d'autres types de véhicules, comme le vélo cargo ou le triporteur électrique, et ils n'intéressent que 2 % des artisans pour de futurs projets.

En grandes villes, ce moyen de déplacement se distingue à peine plus avec 6 % des intentions (*figure 10*). L'augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à cette mobilité montre que cette solution apporte, dans certaines zones et pour certaines activités, de nombreux avantages : temps de déplacement, facilité de stationnement, augmentation du nombre de clients dans la journée, baisse du coût de la mobilité...

Fig. 10 - Intention d'achat de vélo cargo ou triporteur électrique



PRINCIPAUX ENJEUX

Eco-conduite, vélo cargo... un travail important d'acculturation sur ces solutions alternatives doit être engagé pour diffuser ces nouvelles pratiques auprès de certaines catégories d'entreprises.

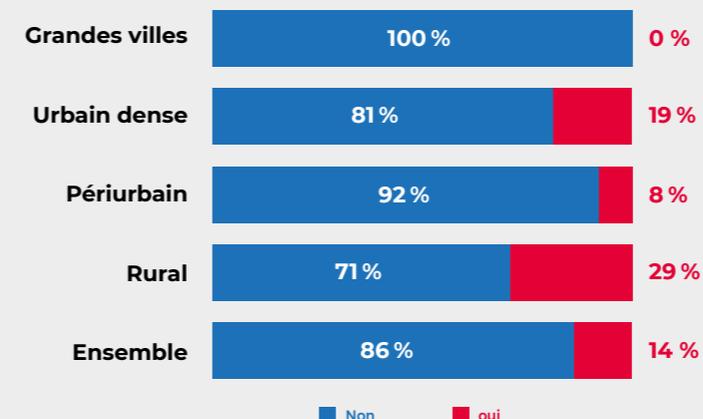
Une organisation optimisée

Au-delà de ces nouvelles mobilités pouvant être source d'investissements assez lourds, il existe des solutions dans l'entreprise à prendre en compte.

Ainsi, plus des deux tiers des artisans (69 %) ont déjà mis en place une organisation efficace de leurs chantiers. 21 % l'envisagent quelle que soit la zone géographique.

De la même manière, l'optimisation des déplacements dits annexes (déchetterie, approvisionnement grossistes...) est réalisée par 78 % des artisans. 14 % des artisans en ont l'intention et ce chiffre monte à 29 % en zones rurales. (*figure 11*).

Fig. 11 - Intention d'optimisation des déplacements annexes



Les véhicules en libre-service ou d'autopartage semblent peu adaptés aux artisans du bâtiment. Seulement 2 % l'envisagent et ce chiffre passe à 8 % en grandes villes.

Ces solutions, dans leurs formes actuelles, ne sont pas en adéquation avec les besoins des entreprises : volume de charge, disponibilité à toute heure, réactivité...

PRINCIPAUX ENJEUX

Le recensement et le partage des bonnes pratiques en matière d'organisation ont valeur d'exemples concrets pour les artisans.

LA MOBILITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES POINTS CLÉS À RETENIR



1,8 véhicule par entreprise
92 000 véhicules pour 51 000 entreprises du bâtiment

61 % des entreprises ont un seul véhicule



Seulement 13 % des artisans répercutent le coût réel des déplacements dans leur coût de revient

Une entreprise artisanale parcourt en moyenne **32 000 km / an**

Marseille ← 16 allers-retours par an → Lille

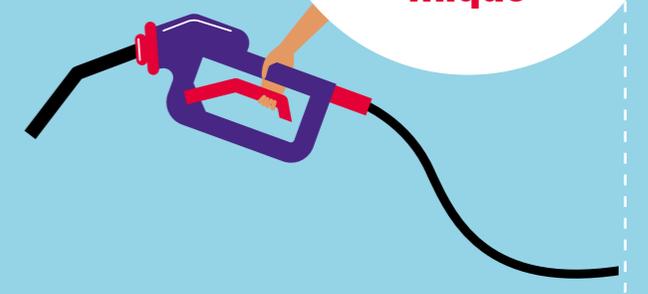
La mobilité des entreprises du bâtiment représente **2 milliards de km/an** soit 50 000 fois le tour de la Terre



3 véhicules sur 4 sont des véhicules utilitaires légers (VUL) dont 45 % < 3,5 tonnes de PTAC



Le parc de véhicules est composé à **99 % de motorisation thermique**

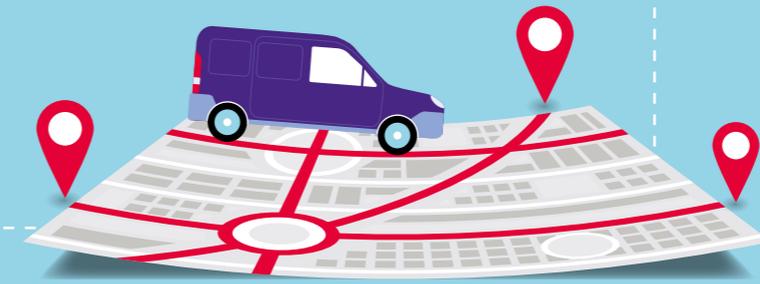


Pour 50 % des entreprises, les temps de déplacements sont **de moins d'1 heure par jour**



8,4 ans Âge moyen du parc de véhicules dans les entreprises

2/3 des entreprises se déplacent uniquement dans un rayon allant **de 15 à 50 km**



15 heures par semaine sont passées dans le véhicule dans les grandes villes soit près de la moitié du temps de travail sur une semaine de 35 heures





Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Envie d'améliorer la mobilité
des entreprises artisanales
de votre territoire ?**

CONTACTEZ-NOUS !

**LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
VOTRE PARTENAIRE PROXIMITÉ,
EXPERT DE TOUS VOS PROJETS**

AIN
04 74 47 49 00
contact@cma-ain.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contact@cma-allier.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contact@cma-ardeche.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contact@cma-cantal.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contact@cma-drome.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contact@cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contact@cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contact@cma-puydedome.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contact@cma-lyon.fr

SAVOIE
04 79 69 94 00
contact@cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contact@cma-74.fr